#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### PRÉFECTURE DU CALVADOS

#### DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

14038 CAEN CEDEX

Téléphone: (31) 84-81-14 - Poste: 663

ler Bureau

## LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DU CALVADOS CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modiet notamment la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970;

VU le décret du 18 mars 1924 pris pour l'applica de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris 1 l'application de la loi du 23 décembre 1970 ;

SUR avis de la Commission départementale des objets mobiliers du Calvados en date du 3 juin 1983 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture ;

# ARRETE

Article ler - Les objets mobiliers ci-après désignés sont ins sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets classés

## CULEY LE PATRY - Eglise

- trois médaillons peints en fresque XIXème
- tabernacle en bois XIXème ?
- crucifix en ivoire XVIIème
- fonts baptismaux, pierre XVIIIème
- statue de saint XIXème ?
- toile, sans cadre, représentant Saint Mathurin XVIIIème

Article 2 - Le Secrétaire général de la préfecture du Calvados le Maire de CULEY LE PATRY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à CAEN, le - 1 AUU 1...

### POUR AMPLIATION

Pour le Préfet, Commissaire de la Republique et par délégation Le Cher de Bureau

M. A. BASSET

Pour le Prélet, Commissaire de la médablique Le Secrétaire Général

Jean TISSIER